Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0820260615-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Fixation d'une redevance d'occupation des locaux de l'EMA

DEL08_2026_06_15

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Stanislas HEURTEBIZE donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Laurent DUVAL donne pouvoir à Nadège MARETTE.

Le secrétariat a été assuré par : HÉRON Carole.

Rapporteur : Madame Carole HÉRON

➲ L'Adjointe au Maire informe l'assemblée :

Un enseignant de l'école de musique, Monsieur Armel Le DORZE, a fait part de son souhait d'utilisation des locaux de l'école de musique du lundi 3 au samedi 8 août 2026 pour y organiser un stage de chant chorale tout public. Un concert de clôture avec participation libre sera organisé le samedi 8 août *(Chapelle Notre Dame).*

D'autre part, Messieurs Jean Marc PHILIPPE et Laurent LE CHENADEC ont également fait part de leur souhait d'utilisation des locaux de l'école de musique pour y organiser un stage de Hautbois et basson baroque ainsi qu'un atelier anches du 17 au 22 août 2026. Divers concerts dont un de clôture seront organisés pendant ce stage (avec participation libre).

Les enseignants seraient rémunérés par les participants.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0820260615-DE

➲ L'Adjointe au Maire propose à l'assemblée :

L'école de musique n'étant pas en fonctionnement à cette période et ces stages étant de nature à favoriser l'attractivité de l'école municipale de musique, il est proposé d'autoriser la mise en place de ces stages dans les conditions précitées et de fixer une redevance d'occupation du domaine public en vertu de l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la redevance dont Monsieur LE DORZE, Messieurs PHILIPPE et LE CHENADEC devront s'acquitter pour utiliser à tire personnel le domaine public de la commune à **200 €** et de leur demander d'intervenir à l'ALSH pendant le stage.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'avis de la commission Culture – Communication – Numérique - Patrimoine en date du 28 mai 2026 ;

➲ **FIXE** à 200 € le montant de la redevance due pour l'utilisation des locaux de l'EMA dans le cadre de l'organisation d'un stage de chant choral et d'un stage de haut bois au mois d'aout 2026.

➲ **DEMANDE** en complément une intervention auprès des enfants accueillis à l'ALSH sur cette période.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance,

Carole HÉRON

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication